

COMMUNE DE SAINT-MARTIN-OSMONVILLE

REUNION DU 9 MARS 2010

Etaient présents : Mme DIEUTRE, MM CARRETIER, VAN DER BRUGGEN, adjoints ;
Mmes AUVRAY, CORREIA, DELESTRE, HINFRAY, MM BRETON, DIEUTRE,
DUPONT, GENTY, HAUTEFEUILLE, LASNE.

Absent excusé : Mr DUSSAUX.

Comptes administratifs 2009

Régie de Transport

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mr Yvan CARRETIER, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2009 dressé par Madame HAIMONET Carole, Maire, après présentation du budget primitif et des décisions modificatives de l'exercice écoulé, donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel se résume ainsi :

Section d'investissement :

Dépenses = 3 164,59 € Recettes = 5 193,70€ Solde d'exécution = 2 029,11€

Report de l'exercice antérieur (compte 001) = +12 372,21€

Résultat cumulé = 14 401,32€

Section d'exploitation :

Dépenses = 25 027,75€ Recettes = 25 513,01€ Solde d'exécution = 485,26€

Report de l'exercice antérieur (compte 002) = +2 065,90€

Résultat cumulé = 2 551,16€

Résultat définitif = 16 952,48€

Madame le Maire ayant quittée la séance, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, soit par 13 voix, approuve le Compte Administratif 2009 de la Régie de Transport.

Commune

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mr Yvan CARRETIER, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2009 dressé par Mme HAIMONET Carole, Maire, après présentation du Budget primitif et des décisions modificatives de l'exercice écoulé, donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel se résume ainsi :

Section d'Investissement :

Dépenses = 143 100,64€ Recettes = 94 880,47€ Solde d'exécution = - 48 220,17€

Report de l'exercice antérieur = - 2 813,10€

Résultat cumulé = - 51 307,37€

Section de Fonctionnement

Dépenses = 508 594,40€ Recettes = 567 125,46€ Solde d'exécution = 58 531,06€

Report de l'exercice antérieur = 110 665,60€

Résultat cumulé à affecter = 169 196,66€

Besoin de financement = 74 539,07€

Résultat définitif = 94 657,59€

Madame le Maire ayant quittée la séance, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, soit par 13 voix, approuve le Compte Administratif communal 2009.

Comptes de Gestion 2009- Commune et Régie de Transport

Madame le Maire ayant repris la présidence de la séance, propose au Conseil d'examiner les comptes de Gestion 2009 du Receveur Municipal, ceux -ci étant parfaitement conformes aux comptes administratifs et n'appelant pas d'observations.

Considérant que les comptes sont réguliers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve les comptes de gestion 2009 de la commune et la régie de transport.

Affectation des résultats

Commune

Compte tenu du résultat de clôture de la section d'investissement, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter la somme de 74539,07€ au compte 1068 de la section d'investissement afin d'assurer le besoin de financement de cette section.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide d'affecter au budget primitif 2010:

l'excédent de fonctionnement de 94 657,59€ au compte 002(section de fonctionnement)

le résultat d'investissement de 51 033,27€ au compte 001(section d'investissement)

au compte 1068 la somme de 74 539,07€

Régie de Transport

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats du compte administratif au budget primitif 2010 de la manière suivante :

Affectation de l'excédent d'exploitation de 2 551,16€ au compte 002 en recette de fonctionnement

Affectation de l'excédent d'investissement de 14 401,32€ au compte 001 en recette d'investissement.

Budget Primitif 2010- Régie de Transport

Madame le Maire propose au conseil municipal le projet de budget primitif 2010 de la régie de transport, équilibré en dépenses et recettes d'exploitation à la somme de 26 951,16€

Et en recettes et dépenses d'investissement à la somme de 19 502,02€

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, vote le budget primitif 2010 de la régie de transport ainsi qu'il suit :

Section d'exploitation : Dépenses = 26 951,16€ Recettes = 26 951,16€

Section d'investissement : Dépenses = 19 595,02€ Recettes = 19 595,02€

Construction Ecole Primaire- Demande de subvention

le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal afin de procéder aux demandes de subvention pour le financement des travaux de construction de l'école primaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Autorise Madame le Maire à solliciter des subventions au taux maximal de l'Etat et du Département.

Travaux et Voirie

Tri sélectif

A propos des emplacements des bornes de tri sélectif, Madame le Maire informe le Conseil que celui de Bréquigny n'amène aucune observation, par contre subsiste un problème à la Prée. Des plaintes des habitants relatives au dépôt de plastique et divers ont été reçues en mairie. Madame le Maire a convenu d'un rendez-vous avec l'administré demeurant face à ces containers. Un autre emplacement est actuellement à l'étude, face à la propriété de Mr Hanzard, considérant que celui-ci est situé sur la RD96, l'avis de la Direction des Routes a été sollicité. Le Conseil se dit favorable à ce nouvel emplacement. Dès réception de l'avis avec les prescriptions, le devis des travaux sera signé et ceux-ci pourront démarrer.

Devis Bureau du Maire

Madame le Maire présente au Conseil Municipal 2 devis de travaux d'électricité à effectuer dans le futur bureau du maire.

Maire propose au Conseil de retenir le devis proposé par l'entreprise SPID-ELEC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte le devis de SPID-ELEC pour la somme de 993,70€ HT.

Travaux divers :

Madame le Maire informe le Conseil :

De l'achèvement des travaux de réfection du pignon de l'église.

Du remplacement de l'horloge astronomique au Mauray

Qu'un lampadaire cassé est à changer à Bréquigny, route du Pont du Thil

Que le lave-mains de la salle des fêtes fuit toujours. Monsieur Dieutre est chargé de contacter Mr Fournot, plombier.

Que des représentants de la Direction Régionale de la Concurrence, de la Consommation et de la répression des Fraudes ont inspecté les installations sportives, notamment les buts de football le 25 février 2010. Madame le Maire donne lecture du rapport parvenu en mairie, lequel préconise la tenue d'un registre de sécurité avec notation des contrôles et tests effectués sur les installations.

Voirie communale

Madame le Maire informe le Conseil que suite à la réunion de la commission voirie en date du 23/02/2010, une estimation des travaux de rebouchage des nids de poule a été sollicitée auprès du BATESAT. L'estimation des travaux de réparation à l'émulsion s'élève à la somme de

9100€ Un devis de réparation à l'enrobé à froid a été présenté par l'entreprise LECOQ pour un montant de 3525,00€ HT.

Considérant que ces travaux revêtent un caractère d'urgence, Madame le Maire propose au Conseil de délibérer sur une demande de subvention départementale au titre des intempéries. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Sollicite du Conseil Général une subvention pour les travaux de remise en état de la voirie communale au titre des intempéries.
- Demande une dérogation pour commencer les travaux avant la notification de l'attribution de subvention.

Le Conseil Municipal donne son accord pour le rebouchage des nids de poule.

Madame le Maire informe le Conseil de

- l'état d'avancement des travaux du Chemin Vert. Mme Dieutre demande si lors de la pose du tapis d'enrobé, les riverains pourront éventuellement garer leurs véhicules sur le parking de Mr RADE, garagiste.

- son souhait de changer l'emplacement de l'abri bus du Centre, situé actuellement route de St-Saëns vers la Place du 8 Mai.

La commission voirie se rendra sur place et émettra son avis sur ce nouvel emplacement projeté.

- la fréquentation par les randonneurs à cheval du Chemin Rural menant la Prée à St-Martin.

- projet d'installation de poteaux à la sortie de la sente Brion sur la route du Val Mesnier.

Rapport du Conseil d'Ecole primaire

Madame le Maire cède la parole à Mme Dieutre.

Madame Dieutre donne lecture du compte rendu du Conseil d'école ayant eu lieu le 26 février 2010. Le Conseil Municipal note une baisse des effectifs suite au départ en cours d'année de plusieurs élèves.

Mme le Maire donne lecture d'un courrier accompagné de la liste des signataires adressé par les délégués des parents d'élèves aux services de la DDASS pour les informer des problèmes d'environnement et d'hygiène d'une classe en préfabriqué.

Madame le Maire charge Mme Dieutre de s'occuper du dossier dès la réception du rapport de visite de cet organisme.

Questions diverses

Madame le Maire donne quelques informations reçues en mairie :

- programmation d'une porte ouverte à la résidence du Vieux Puits le 27 mars 2010, de 10h à 18h.
- Le centre de loisirs Anim'ado sollicite une subvention annuelle pour la participation des enfants de la commune. (BP 2010)
- La communauté de communes de Saint-Saëns-Porte de Bray propose aux habitants le compostage des déchets, et demande la désignation d'une personne référent du compostage. Sur proposition de Mme Dieutre, celle-ci est chargée de contacter les personnes susceptibles d'y être intéressées. Une formation est prévue le 23 mars 2010.
- Lecture est faite d'un courrier du CSA relatif au passage au numérique.

- Des demandes de subvention communale sont faites par des organismes de formation des apprentis pour des élèves habitant la commune. Le Conseil Municipal émet un avis défavorable.
- La finale des coupes de cross du Pays de Bray se tiendra à Baillolet le 27 mars.
- Dans le cadre « des églises de nos villages se racontent », une réunion d'information est prévue le 29 avril 2010, à Imbleville, un service de covoiturage est proposé aux participants.
- L'association NYD'ACCUEIL (accueil des handicapés) sollicite une subvention communale. La demande sera examinée par la commission des finances lors de l'élaboration du budget.

Plus rien n'étant évoqué, la séance est levée à 23h30.

Carole HAIMONET
Maire